

Sous la direction de

Roland Coutanceau et Jocelyne Dahan

Conflits de loyauté

**Accompagner les enfants pris
au piège des loyautés familiales**

DUNOD

Photo de couverture © WavebreakmediaMicro – Fotolia.com

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	 <p>DANGER LE PHOTOCOPIAGE TUE LE LIVRE</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

© Dunod, 2017
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-076323-8

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Avant-Propos

Jocelyne Dahan et Roland Coutanceau

LA LOYAUTÉ appliquée à la famille est composée d'éléments différents et complémentaires – culturels, culturels, sociaux – et s'applique aux relations, notamment, aux relations filiales. Elle constitue, en sorte, « le code » de chaque groupe familial dont l'enfant va être imprégné tout au long de son éducation et qui va teinter sa construction identitaire. Mais quand elle est mise en tension par ce que les professionnels nomment « le conflit de loyauté », quelle est la marge de manœuvre de l'enfant ?

Aujourd'hui la famille se modifie dans sa forme, dans son fonctionnement, mais au fond quels sont ces changements ? L'un des plus significatifs est la place de l'enfant dans le conflit de ses parents. En effet, si, depuis la Convention de New York, l'enfant s'est vu reconnaître un statut, les glissements sont de plus en plus notables : de sujet de droit qui doit être protégé lorsque ses parents se séparent, il est souvent ballotté, pris en otage par les rancœurs, le désir de vengeance de deux adultes.

La question des enfants demeure au cœur du conflit des parents. La décision de se séparer est rarement prise de façon commune par les partenaires et, lorsque la rupture s'annonce, le sentiment de perte vient renforcer les peurs : peurs de perdre « l'autre », peur de perdre les repères construits, projetés. Alors comment renoncer à vivre au quotidien, pour chaque parent, avec les enfants ? Et la lutte s'enclenche...

Plus de 43 % des enfants qui vivent ces situations familiales n'ont ou n'auront plus de relation significative avec l'un de leurs deux parents dans les deux années qui suivent la séparation.

Depuis 2007, la loi indique que tout mineur peut être entendu dans le cadre d'une procédure initiée par ses parents et qui le concerne. L'enfant vient alors porter la demande d'un parent et imagine devoir répondre au besoin de ce parent jusqu'à cliver son mode de pensée, son mode de vie et comme l'écrit Hélène Romano : « il s'interdit de penser ».

La loi qui a réformé le divorce par consentement mutuel, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017, illustre cette place faite à l'enfant : l'une des clauses de non-application de ce dispositif est le fait que l'enfant demande à être entendu par le magistrat. La responsabilité que la société lui fait porter est sans commune mesure avec son statut d'enfant.

Et c'est sans compter sur les effets négatifs de la diffusion massive de concepts relevant de la psychologie, de la psychiatrie que les professionnels manient avec beaucoup de prudence mais que les parents « se jettent à la figure » avec conviction pour affirmer que leur enfant est, tout du moins « sapé » par l'autre parent, voire « aliéné », parents expliquant même aux professionnels qu'ils sont certains de la vérité qu'ils avancent.

L'enfant est issu de deux cultures familiales, les deux figures d'attachement qui lui sont nécessaires se fissurent, telles le colosse aux pieds d'argile et, dans cet écartement, il lui faut trouver un équilibre tel un funambule.

Lorsque le conflit est trop intense, par loyauté avec le parent qu'il perçoit comme le plus fragile, l'enfant vient mettre l'autre en parent en dehors de sa sphère relationnelle. La loyauté filiale peut alors avoir des effets aliénants, destructeurs empêchant l'enfant de maintenir la relation avec ses deux lignées.

En 2009, l'Observatoire national de l'action sociale (ODAS) indiquait que plus de 50 % des enfants faisant l'objet d'une mesure de Protection de l'enfance sont concernés par un conflit parental virulent.

Même dans les situations de protection, l'enfant continue à mettre en œuvre un processus de loyauté à sa famille d'origine repoussant le soutien qui lui est proposé au risque de se mettre davantage en danger.

Choisir entre l'un de ses deux parents, l'une de ses deux cultures, selon le principe de la loyauté familiale, revient pour l'enfant, comme l'écrit Jean-Luc Viaux, à se retrouver dans la même position que l'âne de Buridan : face à un choix impossible dont les séquelles sur sa vie relationnelle peuvent être longues à disparaître.

Dans cet ouvrage des professionnels de différents champs : juridique, psychologique, médiation viennent interroger ce thème de la loyauté de l'enfant à ses parents dans des situations conflictuelles et apportent un éclairage en regard de leurs pratiques.

Sommaire

<i>Avant-Propos</i>	III
JOCELYNE DAHAN ET ROLAND COUTANCEAU	

<i>Les auteurs</i>	XI
--------------------	----

PREMIÈRE PARTIE

CONFLIT DE LOYAUTÉ : PROBLÉMATIQUE

1. La loyauté de l'enfant dans la séparation des parents : que recouvre ce concept ?	3
MICHEL VIGNES	
2. Le conflit de loyauté : revue de la littérature	19
GABRIELLE DOUIEB	
3. L'exploitation du conflit de loyauté, comme processus d'aliénation	25
YVES-HIRAM HAESEVOETS	
4. Syndrome d'aliénation parentale. Dérive de loyauté à un parent, ou rejet de l'autre sous influence	45
ROLAND COUTANCEAU	
5. Le bouc émissaire : patient désigné ou auto-désigné ?	57
SERGE HEFEZ	

DEUXIÈME PARTIE

ENFANTS PLACÉS ET LOYAUTÉ

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6. Révélation d'inceste et conflit de loyauté | 69 |
| JACQUES ARGELES | |
| 7. Loyauté dans la famille : que faire de ces liens ? | 79 |
| MANON ABERGEL ET AMÉLIANE LOPEZ | |
| 8. Conflits de loyauté, conflits d'appartenance : outils de la construction de l'enfant en accueil familial | 87 |
| JANINE OXLEY | |
| 9. Conflit de loyauté et interdit de penser | 99 |
| HÉLÈNE ROMANO | |

TROISIÈME PARTIE

LOYAUTÉS POUR L'ENFANT DANS LA SÉPARATION DES PARENTS

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 10. Comment accompagner l'enfant et sa famille en présence d'un conflit de loyauté ? | 117 |
| LORRAINE FILION | |
| 11. La parole de l'enfant en médiation familiale | 129 |
| DANIÈLE GANANCIA | |
| 12. Aider l'enfant à dépasser les liens de loyauté post-séparation parentale | 147 |
| JOCELYNE DAHAN | |
| 13. Et si les deux parents en conflit se recentraient sur l'intérêt de leur enfant ? | 159 |
| MARC JUSTON | |
| 14. Du conflit à l'aliénation : la loyauté de Buridan | 173 |
| JEAN-LUC VIAUX | |

15. Loyauté et conflit familial à la croisée des cultures	191
MARIE BOUDINET	
<i>Bibliographie</i>	201
<i>Table des matières</i>	207

Les auteurs

Sous la direction de :

Roland COUTANCEAU – Psychiatre des hôpitaux, expert national, président de la ligue française pour la santé mentale, chargé d'enseignement en psychiatrie et psychologie légale à l'université Paris V, à la faculté du Kremlin-Bicêtre et à l'École des psychologues praticiens.

Jocelyne DAHAN – Médiatrice familiale diplômée d'État, formatrice. Auteur de plusieurs ouvrages et nombreux articles relatifs à la médiation, à la famille. Membre du Conseil national consultatif de la médiation familiale, a participé à l'institutionnalisation de la médiation familiale.

Avec :

Manon ABERGEL – Psychologue clinicienne en secteur libéral, intervenante Point Rencontre et auditrice de mineurs (Accueil & Famille) Toulouse.

Jacques ARGELES – Ancien directeur d'associations de protection de l'enfance, membre du conseil scientifique de l'association Docteur-Bru.

Marie BOUDINET – Médiatrice familiale D.E., thérapeute familiale et formatrice (Accompagnements & Aides aux Accords).

Gabrielle DOUIEB – Psychologue clinicienne, consultation spécialisée pour enfants victimes de violences à la LFSM (Paris).

Lorraine FILION – Médiatrice familiale et coach parental en pratique autonome, Québec, Canada.

Danièle GANANCIA – Médiatrice familiale diplômée d'État, ancien avocat, magistrat honoraire ancien vice-président au TGI de Paris, auteur de plusieurs ouvrages dont *La médiation Familiale Internationale*, Érès, 2007.

Yves-Hiram HAESEVOETS – Psychologue clinicien, psychothérapeute, formateur, superviseur institutionnel, expert en victimologie et en criminologie clinique, Expert près des tribunaux, professeur des Hautes Écoles HELHA et chargé de recherche, membre de l'APPPSY (Association des psychologues praticiens d'orientation psychanalytique).

Serge HEFEZ – Psychiatre des hôpitaux, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, hôpital de La Pitié-Salpêtrière, Paris.

Marc JUSTON – Président de tribunal honoraire. Membre du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge.

Amélie LOPEZ – Psychologue clinicienne, intervenante Point Rencontre et auditrice de mineurs (Accueil & Famille), Toulouse.

Janine OXLEY – Psychologue, psychothérapeute, ancienne directrice du placement familial thérapeutique Le Relais Alésia, AFI-REM, Paris.

Hélène ROMANO – Docteur en psychopathologie HDR, psychothérapeute spécialisée dans la prise en charge des blessés psychiques.

Jean-Luc VIAUX – Professeur émérite de psychopathologie, université de Rouen.

Michel VIGNES – Psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, psychothérapeute, Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, Toulouse.

PARTIE 1

CONFLIT DE LOYAUTÉ : PROBLÉMATIQUE

Chapitre 1

La loyauté de l'enfant dans la séparation des parents : que recouvre ce concept ?

Michel Vignes

ACTUALITÉ ET FLOU DE LA NOTION DE LOYAUTÉ

La notion de loyauté et surtout celle de conflit de loyauté est aujourd'hui utilisée par de nombreux professionnels de l'enfance et de la famille. Son usage ne faiblit pas, bien au contraire, depuis qu'il a été introduit dans les années 1970 par les thérapeutes familiaux. La notion de loyauté pour l'enfant ne saurait être abordée comme une idée, dans l'absolu. Elle est articulée à des pratiques. Elle se comprend, et surtout elle s'utilise, dans un contexte occidental qui mérite d'être mentionné. Ceci impose une grande prudence lorsqu'on se trouve en présence d'enfants et de familles de migrants

plus ou moins fortement marqués par la culture d'origine. Il s'agit alors de se donner le cadre et le temps d'un minimum de compréhension partagée ou mieux encore d'utiliser des interfaces et des interprètes.

Si l'on se cantonne à notre environnement habituel, on comprend bien la nécessité absolue de forger des outils nouveaux et efficaces pour penser et travailler la séparation parentale et ses conséquences pour l'ensemble des membres de la famille. En effet, entre 30 % et 50 % des couples se séparent selon que l'on est en milieu rural ou en milieu urbain ; près de 40 % des séparations sont conflictuelles ; au bout de deux ans, 43 % des enfants ne voient plus le parent « non gardien ».

Par ailleurs, le fait de confier un enfant principalement à sa mère après une séparation n'est plus une évidence même s'il reste majoritaire. Cette évolution ne fait que rendre compte des « métamorphoses de la parenté » illustrées par Maurice Godelier et d'une nouvelle parentalité constatée/accompagnée par les juristes et les thérapeutes (Godelier, 2004).

Les deux parents auront donc plus naturellement tendance à se placer en rivalité à l'égard de l'enfant avec, comme corollaire, un risque de confusion des places et des rôles mais aussi d'emprise plus ou moins forte sur l'enfant pour le convaincre que l'on est un bon parent (une bonne mère ?), pour s'attirer sa loyauté tout en se rassurant narcissiquement dans une période de faillite et de destruction des liens.

Du point de vue de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, le contexte est marqué par l'essor constant depuis trente ans de la place proposée aux parents (ou prise par les parents) dans la construction des dispositifs de soins pour les jeunes et pour les familles.

Enfin, plus récemment, et cela va aussi dans le sens d'un travail sur les liens et la loyauté, l'intérêt clinique s'est orienté vers la santé mentale du sujet pris dans son environnement, vers les adaptations nécessaires de ce dernier, vers le travail avec et sur l'environnement et plus seulement sur l'amélioration des capacités d'un sujet à s'adapter à un environnement mouvant.

Les interrogations sur la pertinence de syndromes cliniques comme l'aliénation parentale ou les conflits de loyauté, les outils

nouveaux dans le droit de la famille (audition de l'enfant, garde alternée) ou dans le champ thérapeutique (médiation, thérapies familiales préventives) sont donc légitimes et d'actualité.

Daniel Calin rappelait en 2012 que la loyauté apparaît plus comme une notion que comme un concept puisque ses significations ont rarement été travaillées de manière systématique et que les grands systèmes philosophiques ne lui ont pas accordé une place significative. Pourtant les conflits de loyauté ont inspiré un grand nombre d'œuvres littéraires, musicales, poétiques ou cinématographiques (*Roméo et Juliette*, *Le Cid*, *Le Choix de Sophie*, *Star Wars*, *Ce que savait Maisie* d'Henry James cité par Jean-Louis Le Run...). La dimension tragique et la mort y sont volontiers au premier plan.

On comprendra facilement qu'un mot qui s'applique aux féodalités et aux réseaux de délinquance mafieux aussi bien qu'à la petite enfance, qui est utilisé par des thérapeutes familiaux très spécialisés comme par des travailleurs sociaux, des juges et des avocats, mérite d'être précisé. Il s'agira donc, pour s'orienter dans le flou inhérent à toute notion, de définir si possible la loyauté, d'en délimiter le périmètre lorsqu'il s'agit d'enfants et de familles, de tenter d'en comprendre la dimension heuristique, les écueils et éventuellement les applications thérapeutiques. On relèvera donc le paradoxe d'une notion très utile et utilisée mais floue. On essaiera de mieux la cerner et de répondre à quelques questions. Quelles sont les notions recouvertes par la loyauté ? Qui a jugé utile de les recouvrir et pour quel usage ?

Étymologiquement, l'adjectif « loyal » qui a donné loyauté, vient de *legalis* : ce qui est conforme à la loi, ce qui est légal. Un « pain loyal » au XVII^e siècle, c'est un pain qui contient bien la quantité de froment requise par la loi. Progressivement, cette référence à la loi va peu à peu disparaître et la loyauté, le caractère loyal, sera synonyme de droiture, d'honnêteté, de probité, de respect des engagements, de fidélité. Même si, apparemment, la notion de loyauté dans la chevalerie est d'usage relativement récent contrairement à l'imaginaire collectif contemporain (XVIII^e siècle), le terme de loyauté renvoie plus volontiers à des contrats non écrits, avec ou sans témoins, à la féodalité ou aux organisations mafieuses, qu'à nos sociétés de droit écrit.